

**PASSEPORT
POUR LA
VIE!**

TECHNICIEN EN ANALYSES BIOMEDICALES

QUEL EST LE METIER DU TECHNICIEN EN ANALYSES BIOMEDICALES?



Le technicien en analyses biomédicales réalise et traite, sur prescription médicale et sous la responsabilité du directeur de laboratoire (médecin ou pharmacien biologiste), des prélèvements biologiques (sang, urine, tissus...) dans un but de prévention, de dépistage, de diagnostic, ou de traitement. Il peut également participer à des travaux de recherche.

Dans l'industrie et les laboratoires pharmaceutiques, il effectue des tests de contrôle de produit (produits alimentaires, cosmétiques, médicaments...) et des analyses pour s'assurer du bon déroulement et de la qualité de la fabrication.

Au cœur des nouvelles technologies, il entretient et vérifie le bon fonctionnement des appareils. Il peut être polyvalent ou spécialisé (en bactériologie, hématologie, virologie, toxicologie...).

AVEC QUELLE FORMATION ?

Une dizaine de diplômes permettent de devenir technicien d'analyses biomédicales :

1. Le diplôme d'Etat

Cette formation est accessible sur épreuves de sélection ouvertes aux candidats :

- Agés d'au moins 17 ans au 31 décembre de l'année des épreuves d'admission ;

- Justifiant :

- De l'obtention du baccalauréat français ou d'un titre admis en dispense, ou d'une attestation de réussite à l'examen spécial d'entrée à l'université, ou d'un diplôme d'accès aux études universitaires ;
- Ou d'une expérience professionnelle de cinq années ayant donné lieu à cotisation à la sécurité sociale.

Les candidats de classe de terminale peuvent se présenter au concours, leur admission est alors subordonnée à l'obtention du baccalauréat.

Le concours comporte 3 épreuves d'admission :

- une épreuve de biologie, d'une durée de deux heures, notée sur 20 ;
- une épreuve de physique, d'une durée d'une heure, notée sur 20 ;
- une épreuve de chimie, d'une durée d'une heure, notée sur 20.

Les épreuves portent sur une partie du programme de première et terminale scientifique.

La note de zéro est éliminatoire. Les étudiants sont admis en fonction de leur rang de classement.

L'admission définitive est subordonnée à la production d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé.

Formation

Elle se déroule en trois ans, soit 2175 heures du cours (dont 905 de cours théoriques et 1060 heures de travaux pratiques) et 1248 heures de stages.

Les matières enseignées sont : *l'anatomie pathologique, l'anglais, la bactériologie, la biochimie, la biologie cellulaire et moléculaire, la chimie, l'épidémiologie et hygiène hospitalière, l'hématologie, l'hémobiologie, l'hygiène et la sécurité, l'immunologie informatique, les mathématiques et statistiques, la mycologie, la parasitologie pharmacologique et toxicologique, la physique, la physiologie et physiopathologie, la profession, la législation, la responsabilité, l'éthique, la communication, la qualité, la technologie et la maintenance virologie et la santé publique.*

Pour les titulaires d'un titre ou diplôme étranger de technicien en analyses biomédicales qui ne sont pas susceptibles de bénéficier des dispositions applicables aux ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse et qui souhaitent exercer en France doivent se présenter à des épreuves de sélection pour entrer dans un institut de formation de techniciens en analyses biomédicales en vue de l'obtention du diplôme d'Etat français de technicien en analyses biomédicales. Pour plus d'information, se référer à l'arrêté du 19 mai 2006.

A la fin de la formation, les étudiants passent le diplôme d'Etat qui leur permet d'exercer. Ce diplôme est reconnu au niveau européen.

Sont autorisés à se présenter aux épreuves, les étudiants qui :

- *Ont obtenu une moyenne générale aux stages d'au moins 10 sur 20, sans note inférieure à 8 sur 20 ;*
- *Ont obtenu une moyenne générale aux enseignements théoriques d'au moins 10 sur 20, sans note moyenne par discipline inférieure à 8 sur 20.*
- *Ont satisfait à la soutenance d'un mémoire portant sur le stage d'approfondissement de troisième année, comprenant 15 à 20 pages. Celle-ci est d'une durée maximale de 25 minutes, et est notée sur 20. La note obtenue entre, avec celle du stage en question, dans le calcul de la note moyenne de stage de troisième année.*

Le diplôme d'Etat comporte :

- *Une épreuve écrite de synthèse, d'une durée de quatre heures, notée sur 40, portant sur l'intégralité du programme des enseignements théoriques des trois années ;*
- *Deux épreuves pratiques d'une durée de trois heures chacune. La moyenne du contrôle continu des enseignements théoriques et pratiques de troisième année entre dans le total des points exigés pour l'obtention du diplôme d'Etat (coefficient 4).*

2. Diplômes de l'Education nationale :

- Brevet de Technicien Supérieur (analyses biologiques ; de biologie médicale ; agricole option analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques ; bio analyses et contrôle; biotechnologie)
- Diplôme universitaire de technologie, spécialité biologie appliquée/ génie biologique, option analyses biologiques et biochimiques.

QUEL EXERCICE PROFESSIONNEL ?

Milieu d'exercice

Les secteurs d'activités du technicien de laboratoire sont divers :

- Laboratoire privé polyvalent ou spécialisé
- Laboratoire hospitalier
- Laboratoire pharmaceutique ou cosmétique
- Etablissement Français du Sang (Organisme régissant l'ensemble des activités liées à la transfusion et aux produits sanguins)
- Laboratoire de recherche (CNRS, INSERM, INRA)
- Police technique et scientifique
- Technico-commercial dans les entreprises agroalimentaires...
- Laboratoire de contrôle



Activités du technicien en analyses biomédicales

- Réception, validation et contrôle de la conformité des prélèvements
- Traitement des échantillons
- Analyse des prélèvements et validation techniques des résultats.
- Il peut être amené à effectuer des prélèvements sanguins à l'intérieur ou à l'extérieur du laboratoire, (sous la responsabilité du médecin biologiste), en sachant que cette activité nécessite l'obtention du certificat de capacité pour effectuer les prélèvements sanguins et l'attestation de formation aux gestes d'urgence (AFGSU niveau I et II pour les domiciles).
- Maintenance courante et préventive des appareils.
- Communication des résultats aux autres services, aux médecins traitants,...
- Accueil et encadrement des étudiants et des stagiaires

Conditions de travail

Dans les laboratoires des hôpitaux et cliniques ainsi que les laboratoires qui travaillent avec eux, les examens sont à assurer 24h/24, puisque les établissements de santé ne ferment jamais, aussi les équipes sont réparties sur le matin, l'après-midi et la nuit avec un roulement (sur la base de 35h/semaine). Et, dans ce cadre, le technicien d'analyses biomédicales assure également certains week-ends et jours fériés.

Emploi

Les offres d'emploi se multiplient en Ile-de-France.

QUELLE EVOLUTION PROFESSIONNELLE ?



- Le Diplôme d'Etat de technicien en analyses biomédicales donne un accès de plein droit en licence de carrières sanitaires et sociales et en licence de sciences de l'éducation. Certains techniciens en analyses biomédicales font une année de spécialisation, par exemple de Technicien Bio hygiéniste ou référent Qualité. Il existe également des formations continues permettant le perfectionnement et l'apprentissage de nouveaux savoirs ou compétences ainsi que des formations universitaires (DU de recherche clinique, diverses licences professionnelles,...)
- De plus, après quatre années d'exercice, il est possible d'accéder à un grade supérieur par la préparation de concours et la formation: cadre de santé (management des équipes ou formateur dans un institut de formation des techniciens en analyses biomédicales) et directeur des soins (direction des soins dans un établissement de santé ou direction d'un centre de formation).

QUEL SALAIRE ?

A titre indicatif dans la fonction publique hospitalière

- 1411€ net par mois en début de carrière
- 2178 € net par mois en fin de carrière

LIEUX DE FORMATION EN ILE-DE-FRANCE

- **Diplôme d'Etat de technicien en analyses biomédicales :**

Institut de Formation es techniciens en Analyses Biomédicales (IFTAB)

Groupe hospitalier Pitié Salpêtrière

47, boulevard de l'hôpital

75651 Paris Cedex 13

01 42 16 08 21

secretariat.iftab@dfc.aphp.fr

<http://formation.ap-hop-paris.fr>

- **DUT génie biologique option analyses biologiques et biochimiques :**

IUT de Créteil / Université Paris 12

61 av. du Général de Gaulle

94000 Créteil

Téléphone : 01 45 17 16 84 ou 85

Fax : 01 45 17 16 86 –

scolaut@univ-paris12.fr

http://iut.univ-paris12.fr/64821160/0/fiche_pagelibre/&RH=&RF=IUTCRET_FR

- **BTS analyses de biologie médicale :**

ENCPB

Ecole Nationale de Chimie

11, rue Pirandello

75013 PARIS

Tél. 01.44.08.06.50

Fax : 01.44.08.06.51

<http://www.encpb.org/>

ESTBA

56 rue Planchat

75020 Paris

0143714740

0143712299

<http://www.estba.org/>

direction@estba.org

Lycée Marie Curie

70, avenue de Paris - B.P. 273

78 000 VERSAILLES CEDEX

Téléphone : 01 39 24 13 70

Fax : 01 39 50 24 60

E-mail : 0782567s@ac-versailles.fr

<http://www.lyc-curie-versailles.ac-versailles.fr/>

Lycée Paul Eluard

15-17 avenue Jean Moulin

93206 SAINT-DENIS cedex

Tél : 01 49 71 70 00

Fax : 01 49 40 03 09

contact@lyceepauleluard.fr

<http://bioeluard.lyceepauleluard.fr/>

Lycée Maximilien Sorre
61, avenue du président Wilson
94235 CACHAN CEDEX
Tél. : 01 47 40 49 60
Fax : 01 46 64 92 72
ce.0940580v@ac-creteil.fr
<http://www.lms.ens-cachan.fr/>

Lycée Jean Monnet
BP 14
95131 FRANCONVILLE Cedex
Tél. 01 30 72 46 61
Chef de Travaux : Anne AFONSO
anne.afonso@ac-versailles.fr
<http://www.ac-versailles.fr/etabliss/lyc-monnet-franconville/Site%20BTS%20DTS/Site/Bienvenue.html>

Crédits photographiques : Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / DFDC / Photothèque numérique
et CRIPP/ARHIF-DRASSIF-CRIF